

Apparences de
son départ pour
les Pays-Bas.

Il semblait, en effet, décidé à partir pour les Pays-Bas, qu'il n'avait pas revus depuis l'année 1559. Il en transmit coup sur coup l'assurance à la gouvernante (1); il en fit faire la notification officielle à Pie V, qui ne cessait de le solliciter d'entreprendre ce voyage (2); il en donna avis aux princes d'Italie, et chargea ses ministres d'en informer les ambassadeurs qui résidaient près de sa personne, pour qu'ils en fissent part à leurs souverains. D'autres dispositions plus significatives encore confirmèrent le public dans l'idée de son prochain départ. Il ordonna à toute sa cour de se préparer à le suivre; il demanda à Charles IX la permission de faire passer par la France les gens et les chevaux de sa maison; il envoya don Diego de Mendoza à la Corogne, pour l'équipement de la flotte qui devait le transporter; il convoqua les cortès de Castille, afin de régler différents points concernant l'administration du royaume pendant son absence; il répondit au nonce, qui lui demandait s'il devait le suivre aux Pays-Bas, ou rester à Madrid, qu'il lui serait agréable de le voir en Flandre, offrant de mettre un navire à sa disposition pour le trajet, s'il préférait la voie de mer à celle de terre; enfin sa garde-robe fut emballée, et des ordres furent expédiés dans les différentes provinces qu'il devait

(1) Lettres françaises du 31 juillet et du 27 novembre 1566, dans la *Correspondance de Marguerite d'Autriche*, etc., p. 96-105 et 205-209. — Autre lettre française du 5 octobre 1566, dans le *Supplément à Strada*, t. II, p. 436. — Autres lettres françaises des 30 décembre 1566 et 26 mars 1567, dans le *Registre des dépesches principales du Roy à la duchesse de Parme*, fol. 197-198 et 286-v° 288, aux Archives du Royaume. — Lettres espagnoles des 22 septembre et 31 décembre 1566 et 29 juin 1567, p. 465, 497 et 549 ci-après.

(2) Voy., p. 445 et 465 ci-après, la lettre du Roi au grand commandeur de Castille, du 12 août 1566, et celle du grand commandeur du 18 septembre.

traverser (1). Qui aurait pu, après tout cela, élever des doutes sur l'intention du Roi? Ne s'était-il pas montré vivement blessé de la mission de l'évêque d'Ascoli, envoyé vers lui par Pie V? N'avait-il pas chargé son ambassadeur à Rome de se plaindre au pape d'une démarche qui tendait à faire croire à toute la chrétienté qu'il était nécessaire de le stimuler, pour qu'il se rendît aux Pays-Bas (2)?

Cependant, au mois d'août 1567, on commença de soupçonner, à Madrid, que tous ces préparatifs de voyage, qui avaient entraîné des dépenses considérables (3), s'en iraient en fumée. Philippe II continuait pourtant de dire qu'il considérait sa présence aux Pays-Bas comme nécessaire (4). Ce fut seulement après l'arrivée du courrier du duc d'Albe, qui lui apporta la nouvelle de l'arrestation des comtes d'Egmont et de Hornes, qu'il changea de langage, et encore voulut-il faire croire que son départ n'était différé que jusqu'au printemps suivant. Il en écrivit dans ce sens à son ambassadeur à Rome et au cardinal de Granvelle (5). Il chargea le premier de faire connaître à Pie V que le duc d'Albe, à cause de ses infirmités et des difficultés du chemin, était arrivé en Flandre plus tard qu'on ne l'avait espéré; qu'il n'avait pas eu le temps encore d'y faire les actes de rigueur qui

Doutes
qui s'élevèrent à
cet égard.

Le voyage est
abandonné.

(1) HERRERA, *Historia general del mundo, del tiempo de Felipe II*, part. I^{re}, liv. IX, chap. I^{er}. — CABRERA, *Historia de Felipe II*, liv. VII. — Correspondance manuscrite de l'archevêque de Rossano, à la bibliothèque nationale de Madrid.

(2) Lettre du 26 novembre 1566 au grand commandeur de Castille, p. 487 ci-après.

(3) Le prince d'Eboli dit au nonce qu'ils avaient coûté 200,000 ducats.

(4) Correspondance manuscrite de l'archevêque de Rossano.

(5) Voy., p. 579 et 580 ci-après, ses deux lettres du 22 septembre.

devaient précéder la venue du souverain; que le rassemblement de l'armée navale avait aussi souffert des retards; que la saison était trop avancée pour qu'il pût, sans inconvénient, entreprendre de passer la mer; que c'étaient là les causes qui le forçaient de remettre son voyage; qu'un délai de quelques mois ne pouvait d'ailleurs avoir aucune conséquence fâcheuse.

Philippe II
eut-il réellement
l'intention d'aller
aux Pays-Bas?

Philippe II eut-il réellement l'intention d'aller aux Pays-Bas? et, dans cette hypothèse, quelles furent les véritables motifs qui l'y firent renoncer? C'est là un problème que l'histoire ne parviendra peut-être jamais à résoudre. Rien de ce que rapportent les écrivains espagnols ne peut aider à l'éclaircir; et, parmi tous les documents que j'ai compulsés dans les Archives de Simancas, il n'en est aucun où l'on trouve plus de lumières à cet égard. La correspondance de l'archevêque de Rossano, qui était, à cette époque, nonce de Pie V à Madrid, et qui depuis fut pape sous le nom d'Urbain VII, montre combien il était difficile, même à ceux qui approchaient le plus près de Philippe II, de pénétrer ses desseins: dans une dépêche du 21 août 1567, cet ambassadeur discute la question de savoir si le projet du Roi a été feint, ou réel; il expose les raisons du pour et du contre, et il arrive à cette conclusion: que, si le Roi avait vraiment résolu de partir et qu'il ne partît pas, lui, archevêque de Rossano, ne saurait s'en expliquer la cause (1). Il répète, dans une dépêche du 1^{er} septembre, qu'au milieu des bruits contradictoires qui circulent à la cour, il est impossible de démêler la vérité.

(1) *Ma quando non sia stata fittione, ma veramente havesse havuto animo di andare, et non andasse, jo non saprei dire qual fosse la vera causa.*

Quoi qu'il en soit, Philippe II, en ne venant point aux Pays-Bas, commit une faute irréparable. Il eût dû suivre l'exemple que lui avait légué l'Empereur, son père : Charles V, pour réprimer la rébellion des Gantois en 1539, était accouru du fond de l'Espagne, sans se laisser arrêter même par le danger qu'il y avait pour lui, dans l'opinion de plusieurs de ses ministres, à traverser les États d'un prince dont la conduite antérieure ne pouvait lui inspirer qu'une médiocre confiance. La présence du Roi aurait contribué, plus que toutes les mesures despotiques qui furent mises à exécution par le duc d'Albe, à ramener la tranquillité dans le pays, à raffermir l'autorité du gouvernement et des lois. En jetant un voile sur le passé, pour les torts qui n'avaient eu d'autre caractère que celui d'une dissidence d'opinions politiques ou religieuses ; en alliant à propos la clémence à la sévérité, dans la répression des délits qui avaient mis en péril l'ordre public ; en réservant les rigueurs de la justice pour les auteurs des attentats faits contre les personnes et les propriétés ; en abolissant enfin l'inquisition, et en apportant aux placards les changements indiqués par l'expérience, Philippe II eût vu toute la noblesse se ranger avec empressement autour de son trône ; il eût été respecté et obéi de la nation ; il eût pu même, à la faveur des circonstances, donner de l'extension à son pouvoir : car c'est l'effet ordinaire des révolutions, lorsqu'elles sont comprimées, de servir à renforcer les prérogatives des princes. L'histoire n'aurait pas à enregistrer aujourd'hui cette série de cruautés et d'actes arbitraires qui ont rendu la mémoire du duc d'Albe un objet d'exécration pour la postérité ; et les descendants de Charles-Quint n'auraient pas perdu sept de leurs plus

Faute qu'il
commit en ne s'y
rendant pas.

belles provinces, après une guerre de quatre-vingts années qui épuisa le sang et les trésors de l'Espagne.

Lettres
de Marguerite
d'Autriche.

Dans les trois premières années de son gouvernement, Marguerite d'Autriche n'entretint de correspondance avec Philippe II, sur les affaires des Pays-Bas, que par les mains des secrétaires d'État de ces provinces, et ses lettres étaient toujours rédigées en français, selon ce qui s'était constamment pratiqué sous le règne de Charles-Quint (1). Au mois de juin 1562, pour la première fois, elle crut devoir s'écarter de cette règle. Les chevaliers de la Toison d'Or et les gouverneurs des

(1) On sera certainement étonné d'apprendre que Granvelle, plus que personne, avait tenu la main à l'observation de cette pratique. Voici ce qu'il écrivait au garde des sceaux Hopperus, le 16 décembre 1569 :

« Quant aux termes que vous devez tenir à l'endroit de ceulx d'Espagne, »
 » comme jà vous avez prins cognoissance de l'humeur du pays, vous pouvez de »
 » vous-mesmes mieulx considérer ce que convient, que l'on ne vous scauroit dire. »
 » Toutesfois je vous diray qu'il emporte merveilleusement que vous tenez en leur »
 » endroit vostre réputation, usant envers eulx de toute courtoysie, mais que ce »
 » soit de sorte qu'ilz cognoissent que vous sçavez le lieu que vous tenez près du »
 » maistre, et que surtout ilz vous voyent désireux de leur faire plaisir, et que vous »
 » ayez la nation. Ils ont mis bien avant la main aux affaires des pays d'embas ; »
 » et certes, comme je l'ay dict quelquefois, la faulte est des seigneurs, qui, pour »
 » exclure desdictes affaires, et monsieur le président, et vous, depuis mon parte- »
 » tement, escrivoient eulx-mesmes et faisoient escrire en espagnol par Armen- »
 » teros : ce que, de ma part, ne s'estoit jamais fait; mais avois tousjours tenu ce »
 » respect, de faire les dépesches pour les pays d'embas en langue françoise, et »
 » qu'iceulx passassent par la main des mesmes secrétaires d'Etat de Sa Majesté »
 » qu'estoient soubz monsieur le président, afin qu'il vist le tout, et que aultres ne »
 » s'y peussent entremectre. Et se peult souvenir monsieur de Tisnacq combien je »
 » luy recommandai, quant il se partit avec le Roy, que tous papiers demeurassent »
 » entre ses mains, afin que aultres ne s'ingérassent de vouloir plus sçavoir que »
 » luy..... » (Archives de Simancas, Secrétaireries provinciales, n° 2532, registre aux lettres de Granvelle, fol. 259.)

provinces, appelés à délibérer sur les mesures qu'exigeait la sûreté des Pays-Bas, menacée par les troubles qui venaient d'éclater en France, ne s'étaient pas occupés seulement de cet objet : ils avaient tenu des réunions particulières chez le prince d'Orange; là ils avaient exhalé leur mécontentement au sujet de la manière dont les affaires du pays étaient dirigées, du peu de confiance que leur témoignait le Roi, de la prépondérance excessive du cardinal de Granvelle, et il avait été proposé de rédiger un écrit, signé de tous, où l'on se serait plaint de la forme du gouvernement. Instruite de ces particularités par le seigneur de Berlaymont, Marguerite ne voulut pas, de crainte d'exciter plus d'aigreur et d'animosité, les porter à la connaissance du Roi par la voie de la correspondance ordinaire : elle les lui écrivit de sa main (1). Quelques mois après, elle lui rendit compte, avec la même précaution, de l'effet qu'avait produit le rapport fait au conseil par le baron de Montigny, à son retour d'Espagne (2). La mission qu'elle donna, le 12 août 1563, à son secrétaire Tomás de Armenteros (3), les circonstances relatives au départ du cardinal de Granvelle (4), étaient d'une nature trop délicate, pour qu'elle les confiât aux secrétaires du pays; elle en fit part encore à son frère dans des lettres autographes. A dater de 1564, cette correspondance confidentielle devint plus fréquente, et, les années suivantes, surtout en

(1) Voy. ci-après, p. 202.

(2) Voy., ci-après, p. 255, la lettre de la duchesse au Roi, du 15 janvier 1563.

(3) Voy. ci-après, p. 265.

(4) Voy., ci-après, p. 291, 295 et 302, les lettres de la duchesse des 27 février, 29 mars et 12 juin 1564.

1566, à cause de la gravité des événements dont les Pays-Bas furent le théâtre, elle prit des développements considérables.

Ce sont ces lettres autographes de Marguerite d'Autriche qui existent dans les Archives de Simancas. La plupart sont très-longues. Toutes sont rédigées en italien : quoique née en Flandre, et ayant passé son enfance à la cour de l'archiduchesse Marguerite, tante de Charles-Quint, la duchesse de Parme ne savait pas écrire en français (1).

Usage
qu'en a fait
Strada.

Comme je l'ai dit (2), Strada eut connaissance des minutes, ou d'une copie de la correspondance confidentielle de Marguerite d'Autriche avec Philippe II ; on peut même remarquer qu'il cite les dates des lettres qui la composent. Il n'a fait toutefois qu'un usage assez restreint de ces précieux documents, et il n'en reproduit jamais le texte, puisqu'il a composé son livre dans une langue différente : aussi ai-je pensé qu'ils n'avaient par là rien perdu de leur intérêt, et me suis-je déterminé à les faire transcrire presque tous en entier.

Ce qu'elles con-
tiennent.

Il ne faut pas chercher, dans les lettres confidentielles de Marguerite d'Autriche, une relation suivie des faits ; la gouvernante n'y raconte ceux-ci que légèrement, et en renvoyant à sa correspondance française. Ce qu'elles contiennent surtout, et ce qui leur donne un prix inestimable, ce sont des particularités sur la conduite et les sentiments des seigneurs, c'est l'opinion de Marguerite sur chacun d'eux, ce sont enfin ses pensées intimes sur tout ce qui se passait autour

(1) Elle signait même du nom de *Margarita* ses lettres en français.

(2) Page xx.

d'elle. Dans ses lettres françaises, elle dissimule souvent sa manière de voir ; elle s'explique à cœur ouvert dans ses lettres italiennes : on observera même que les deux correspondances sont quelquefois en contradiction. Pour en citer un exemple, tandis que, par une lettre française du 3 janvier 1567, Marguerite, sur les instances des seigneurs, priaît Philippe II de renvoyer aux Pays-Bas le marquis de Berghes et le baron de Montigny, elle lui écrivait, en italien, de n'en rien faire (1).

Les historiens nationaux et étrangers louent l'habileté avec laquelle Marguerite d'Autriche gouverna les Pays-Bas : cet éloge, la postérité le ratifiera. Dans les circonstances difficiles où elle se trouva placée, la fille de Charles-Quint et de Jeanne Vander Gheenst montra incontestablement de la dextérité, de la prudence et une connaissance singulière des hommes. Elle se livra avec une grande application à ses devoirs. « Je ne sais, écrivait, en 1566, son secrétaire Armenteros à Antonio Perez, je ne sais comment Madame est encore en vie.... Je crains qu'elle ne tombe en quelque grave maladie, par suite des peines et des dégoûts qu'on lui donne incessamment. Il y a plus de trois mois qu'elle se lève avant le jour, et que le plus souvent elle tient conseil le matin et le soir; et tout le reste de la journée et de la nuit, elle le consacre à donner des audiences, à lire les lettres et les avis qui arrivent de toutes parts, et à déterminer les réponses à y faire (2). » Elle fit preuve d'une rare fermeté lors des événements du mois d'août 1566. Aussitôt que

Jugement
sur Marguerite.

(1) Voy., ci-après, p. 486 et 501.

(2) Voy., ci-après, p. 496.

le Roi lui en eut fourni les moyens, elle s'occupa de réprimer les troubles avec autant d'activité que d'énergie : en peu de mois, toutes les villes qui s'étaient révoltées furent forcées de rentrer dans le devoir, et des garnisons y furent mises, pour les tenir en respect. Ce n'était pas sans raison qu'elle se glorifiait de ces résultats dans la lettre d'adieu qu'elle adressa aux provinces et aux villes, avant son départ de Bruxelles (1). Quand elle se fut aperçue que l'autorité du duc d'Albe allait primer la sienne, elle n'hésita pas à solliciter son congé, et elle le fit en des termes très-vifs, quoiqu'elle dépendît entièrement du Roi, à cause de la mésintelligence qui régnait entre elle et le duc Octave Farnèse, son mari : elle osa reprocher à son frère d'avoir peu de souci de sa réputation, de vouloir donner à d'autres l'honneur du rétablissement des affaires, tandis que, seule, elle en avait eu les fatigues et les dangers (2). Elle lui écrivit, une autre fois, qu'elle se consolait de l'ingratitude qu'il lui témoignait, par la pensée d'avoir satisfait à ce qu'elle devait à Dieu, au monde et à elle-même (3). Elle s'opposa, de toutes ses forces, après l'arrivée du duc d'Albe, à plusieurs des mesures qu'il voulut prendre.

L'histoire célébrerait encore davantage Marguerite d'Autriche, si cette princesse eût apporté dans son administration plus de sincérité et de franchise, si elle eût toujours observé religieusement la parole donnée. Élevée à l'école de la politique italienne, sa conduite se res-

(1) J'ai publié cette lettre, qui est datée du 9 décembre 1567, dans mes *Analectes Belges*, p. 295-501.

(2) Voy., ci-après, p. 525, sa lettre du 11 avril 1567.

(3) Voy., ci-après, p. 570, sa lettre du 8 septembre 1567.

sentit nécessairement des impressions que son esprit en avait reçues. Après avoir d'abord témoigné une grande déférence au cardinal de Granvelle, à qui elle devait beaucoup, après l'avoir soutenu chaudement dans sa lutte contre les seigneurs, elle l'abandonna et se joignit à ses ennemis, dès qu'on fut parvenu à lui persuader que le départ du premier ministre la rendrait l'arbitre absolu des affaires. Elle l'accusa ensuite de la plupart des difficultés qu'elle rencontrait. Elle accabla de dégoût ses amis, sans épargner même le président Viglius, cet homme d'État si laborieux, si instruit, si zélé, dont il ne tint pas à elle que le Roi ne signât la destitution. A cette époque, elle ne savait assez exalter le patriotisme des seigneurs et leur dévouement au Roi; elle partageait leurs vues sur l'abolition de l'inquisition, sur la modération des placards, sur l'assemblée des états généraux. Plus tard, c'est-à-dire quand Philippe II se fut décidé à réprimer par les armes la révolte des Pays-Bas, elle changea de langage; elle représenta les seigneurs comme des ennemis de Dieu et du Roi : le comte d'Egmont fut tout particulièrement l'objet de son animadversion et de ses plaintes. Elle tint assez peu de compte de l'accord qu'elle avait conclu avec les confédérés, au mois d'août 1566, du moment qu'elle se crut assez redoutable pour s'affranchir des obligations qu'elle avait contractées..... Assurément, Marguerite, si Philippe II l'eût laissée à la tête du gouvernement des Pays-Bas, n'aurait pas commis toutes les atrocités dont le duc d'Albe se rendit coupable; mais, ou je me trompe fort, ou Philippe II aurait trouvé en elle un assez docile instrument. Déjà elle avait fait faire nombre d'exécutions à Valenciennes, à Tournay et ailleurs; elle avait envoyé des commissaires dans la plupart des

provinces, pour informer sur les auteurs des troubles, et provoquer leur châtement. On apprendra, par les documents de Simancas, que, avant l'affaire d'Austruweel, où périt Jean de Marnix, seigneur de Toulouse, elle avait fait dire à Philippe de Lannoy, qui commandait les troupes royales, de n'épargner aucun des rebelles (1).... En dernière analyse, et sans contester le caractère ni les talents que Marguerite déploya dans le gouvernement des Pays-Bas, il est permis de croire que le choix fait du duc d'Albe, pour lui succéder, contribua puissamment à populariser son administration, et à exciter, chez les Belges, les regrets qui la suivirent dans sa retraite.

Après les lettres de Philippe II et de la duchesse de Parme, la correspondance du cardinal de Granvelle, tant avec le Roi qu'avec le secrétaire d'État Gonçalo Perez, forme sans contredit la série la plus importante des documents de cette époque.

Ce serait une histoire curieuse que celle des papiers du cardinal de Granvelle. On connaît la collection qu'en possède la bibliothèque de Besançon (2). Il en existe aussi deux recueils très-volumineux à la bibliothèque royale de Bruxelles (3). Aux Archives du Royaume, nous avons une partie de la correspondance de Granvelle avec la reine Marie de Hongrie, dans les années 1550 à 1556, et avec le prince

(1) Voy., ci-après, p. 521.

(2) Voy. la notice préliminaire de M. Weiss, en tête du 1^{er} volume des *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*.

(3) Voy., ci-dessus, p. XL, note 2.

Ces deux recueils de lettres de Granvelle sont intitulés, l'un *Deuxième Recueil*,

Lettres
du cardinal de
Granvelle.

Histoire
des papiers de
ce ministre.

d'Orange, Guillaume le Taciturne, de 1550 à 1562 : ce qui nous manque de ces deux correspondances doit être aux archives impériales, à Vienne, parmi les papiers enlevés de la Belgique en 1794. Les archives de Naples renferment vraisemblablement toutes les lettres du cardinal, écrites durant le temps qu'il exerça la vice-royauté de ce pays (1). A Simancas, indépendamment de la volumineuse correspondance d'Antoine Perrenot avec Philippe II et ses ministres, qui fait partie des PAPIERS D'ÉTAT de FLANDRE, de ROME et de NAPLES, on conserve, dans les archives de la SECRÉTAIRERIE PROVINCIALE DE FLANDRE, quatre registres de sa correspondance particulière (2), et quantité de documents qui, sans nul doute, proviennent de lui, car ils portent en tête ces annotations, écrites de sa main, qu'on remarque sur tous ceux qui ont la même origine, et ils sont d'ailleurs, pour la plupart, mentionnés dans un inventaire de ses papiers, que le gouvernement espagnol fit dresser à sa mort. On voit figurer, en outre, dans cet inventaire, un grand nombre de pièces concernant les

et l'autre *Troisième Recueil*, par rapport à un autre volume, qui renferme des lettres d'Hopperus à Philippe II.

J'en ai fait assez amplement usage dans le cours de ce rapport. (Voy. p. LXVIII-LXXX.)

(1) On trouve la note suivante, écrite de la main de Granvelle, sur une feuille de papier qui servait de chemise à des lettres de diverses années, antérieures à 1581, lesquelles font partie du 3^e Recueil conservé à la bibliothèque royale de Bruxelles :

Du Roy et au Roy. Le reste, mesmes de celles escriptes de Sa Majesté et à icelle pendant que j'ay servy à Naples pour vise-roy et depuis, se trouvera aux filaces de Nicolas Sestich, ou à la chancellerie de Naples.

(2) Voy., ci-après, p. 152, à la note.

affaires de France, et qui, par ce motif, auront été placées ailleurs (1).

Comment tous ces papiers se trouvent-ils ainsi dispersés? Comment se fait-il qu'il soit resté à Madrid des correspondances particulières de Granvelle, des années 1566, 1567, 1568, 1569, 1582, etc., tandis que les correspondances des années intermédiaires et postérieures sont passées à Besançon, et que l'on a, à Bruxelles, les avis confidentiels donnés par le cardinal à Philippe II, et apostillés de la main du Roi, pendant qu'il était en Espagne? Sur ces questions, ni la lettre écrite à Péliisson par l'abbé Boisot, qui forma la collection de Besançon (2), ni les *Mémoires* de dom Prosper Lévêque (3), ni le travail de dom Berthod (4), ni la *Notice* enfin publiée en dernier lieu par M. Weiss (5), ne nous fournissent d'éclaircissements. Les documents que j'ai parcourus à Simancas, comme on le verra, qu'en quittant les Pays-Bas, au mois de mars 1564, Granvelle, qui était bien loin de penser qu'il n'y dût jamais revenir, y laissa tous ses papiers; mais ils n'apprennent pas ce que ceux-ci devinrent, et, malgré toutes mes recherches dans différentes parties des Archives,

(1) J'ai pris copie de cet inventaire. On peut la consulter aux Archives du Royaume.

(2) Elle est dans la *Continuation des Mémoires de littérature et d'histoire*, du P. Desmolets, Paris, 1727, t. IV, part. I, p. 26-167.

(3) *Mémoires pour servir à l'histoire du cardinal de Granvelle*, Paris, 1755.

(4) *Mémoire sur quelques manuscrits de la bibliothèque publique de l'abbaye de Saint-Vincent, de Besançon*, lu à la séance de l'académie de Besançon, le 28 novembre 1770. Ce mémoire est conservé au cabinet des chartes et diplômes de la bibliothèque du Roi, à Paris. Nous en avons une copie dans nos Archives.

(5) *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. I.

je n'ai rencontré aucun acte émané de Philippe II, ou de ses ministres, ni aucune pièce quelconque, relative aux dispositions qui purent être prises, lors de la mort du cardinal, quant à ses papiers propres et à ceux dont il était dépositaire, en qualité de ministre du Roi.

J'ai indiqué l'intérêt qui s'attacherait à l'histoire des papiers du cardinal de Granvelle. Il est probable que les manuscrits rassemblés par l'abbé Boisot contiennent des matériaux qui pourraient être mis en œuvre dans ce dessein. On doit espérer, en ce cas, que la commission de Besançon voudra bien y consacrer quelques pages. Les savants lui en sauront certainement gré.

Toutes les lettres de Granvelle à Philippe II et à ses ministres, qui existent à Simancas, sont en espagnol, langue que le cardinal écrivait avec autant de facilité que le français. Toutes celles qui s'adressent au Roi sont de la main même de Granvelle, quoiqu'il y en ait d'une très-grande étendue (1).

Les lettres
de Granvelle sont
en espagnol.

Pour les premières années du règne de Philippe II, la collection de Besançon renferme beaucoup de lettres du cardinal, qui manquent à Simancas. Je ne saurais expliquer précisément la cause de la lacune qu'il y a dans les archives espagnoles. Il est bien vrai que, lors du retour de Philippe II en Espagne, un navire qui portait la plupart des papiers de ses chancelleries périt dans la traversée : le fait est attesté par plusieurs documents que j'ai vus à Simancas, et nos propres Archives en font également foi. Mais, si cette circonstance peut donner raison de l'absence des lettres de 1556, 1557, 1558 et 1559, il faut

Comparaison de
la collection de
Simancas avec
celle de Besan-
çon.

(1) Je citerai, entre autres, celle du 8 octobre 1564, qui n'a pas moins de quarante pages d'écriture. (Voy. ci-après, p. 521.)

trouver une autre explication pour les lettres des années suivantes. J'avoue qu'il me serait impossible d'en présenter une qui me satisfît moi-même. Je transcrirai toutefois le billet suivant que Philippe II écrivait à Gonçalo Perez, en lui renvoyant les lettres de Granvelle des 10 avril et 14 mai 1562 (1) : « J'ai trouvé ces lettres du cardinal » parmi d'autres écritures que j'ai remuées. Il me paraît que vous les » avez déjà vues : mais il est bien que vous les gardiez; et, quand j'en » trouverai d'autres, je vous les enverrai aussi. Je n'aurais pas le » temps de les chercher en ce moment, quand bien même je voudrais » le faire (2). » Ce billet, écrit sur un chiffon de papier, de la main du Roi, n'a pas de date; il est classé parmi les papiers de l'année 1565.

A partir de 1565, la correspondance de Granvelle avec le Roi ne souffre presque plus d'interruption dans les Archives de Simancas, et les lacunes deviennent au contraire très-nombreuses à Besançon (3). On remarque particulièrement l'absence, dans la collection que le gouvernement français fait publier, de certaines lettres de Philippe II qui avaient dû être extrêmement pénibles au cardinal, telles que la lettre du 22 janvier 1564, où le Roi l'engageait à sortir des Pays-

(1) Voy., ci-après, p. 200 et 201.

(2) *Estas cartas del cardenal he topado entre otras escrituras que he andato revolviendo; y ya me parece que les aveis visto: pero es bien que las guardéis con las demás. Y quando toparé otras, os las embiaré: que, aunque querria buscarlas, no tengo tiempo para ello.*

(3) En comparant, jusqu'à la fin de 1567 seulement, les lettres que j'ai recueillies à Simancas, avec celles qui sont ou seront publiées dans les *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, on verra que j'en ai près de cent quarante que ne contient pas cette collection.

Bas (1), et celle du 22 octobre 1565, où il lui faisait entendre qu'il ne devait pas songer à retourner dans ces provinces, mais qu'il était préférable qu'il se retirât à Rome (2). Granvelle aura-t-il détruit, de son vivant, des lettres si mortifiantes pour lui? Aura-t-il voulu soustraire à la connaissance de la postérité ces témoignages de l'indifférence d'un souverain qu'il avait servi avec tant de fidélité et de zèle?

Les historiens, partisans de la révolution et de la réforme, ont fort maltraité le cardinal de Granvelle (3). Les écrivains belges eux-mêmes n'ont pas su toujours se tenir en garde contre des préventions injustes, nées, à une époque de troubles, de l'esprit de parti et de l'ardeur des luttes politiques et religieuses (4). La réaction qui s'est opérée dans les esprits, depuis que les sources historiques ont été plus connues et mieux étudiées, a été favorable au ministre de Philippe II. Nous avons vu naguère deux hommes éminents dans les lettres, un historien hollandais et un historien belge, un écrivain protestant et un écrivain catholique, M. Groen Van Prinsterer (5) et M. le baron de Gerlache (6), s'accorder pour justifier Granvelle des

Jugement
sur Granvelle.

(1) Voy., ci-après, p. 285.

(2) Voy., ci-après, p. 526.

(3) Il faut lire surtout la légende qu'a publiée Le Petit, dans sa *Grande Chronique de Hollande*, t. II, p. 55-44. Jamais la passion et l'injustice n'avaient été plus loin.

(4) Voy., entre autres, Vander Vynekt, *Histoire des troubles des Pays-Bas*, et Dewez, *Histoire générale de la Belgique*.

(5) *Archives ou Correspondance inédite de la maison d'Orange-Nassau*. Sept volumes ont paru, le premier en 1855, le septième en 1859. Voy. surtout les p. 185-192* du t. I, 2^e édition.

(6) *Histoire du royaume des Pays-Bas*, depuis 1814 jusqu'à 1850, t. I, p. 54-55.

reproches qui lui ont été faits, pour rendre hommage à ses talents, à son caractère et à ses intentions.

Les documents qui se publient à Paris, sous les auspices du ministère de l'instruction publique, et les lettres que j'ai rapportées de Simancas, permettront à l'impartiale histoire de porter sur le cardinal de Granvelle un jugement définitif et motivé : car toutes les circonstances de sa vie politique, celles même qu'il prit soin d'envelopper du plus profond secret, seront désormais connues. Sans vouloir anticiper ce jugement, je discuterai, d'après les pièces que j'ai eues sous les yeux, les principaux griefs qui ont été articulés contre Antoine Perrenot; je dirai quelques mots de la conduite qu'il tint, des opinions et des maximes qu'il chercha à faire prévaloir, dans les différentes phases de la révolution des Pays-Bas.

Conduite de Granvelle relativement aux nouveaux évêchés, aux placards et à l'inquisition.

Afin de le rendre odieux à la nation, les ennemis de Granvelle répandirent qu'il était le promoteur de l'érection des nouveaux évêchés; que c'était lui qui excitait le Roi à se montrer sans pitié pour les délits commis contre la religion; que son but était d'introduire en Belgique l'inquisition d'Espagne.

Les lettres conservées à Simancas prouvent que Granvelle fut étranger à la résolution, prise par Philippe II, d'augmenter le nombre des sièges épiscopaux existants dans les Pays-Bas; que le Roi lui en fit même un mystère; qu'il en eut seulement connaissance lorsque l'affaire était déjà bien avancée; que le marquis de Berghes en fut instruit avant lui, durant le séjour du Roi en Angleterre, et antérieurement à l'envoi de Sonnius à Rome; qu'il ne

consentit pas, sans difficulté, à accepter l'archevêché de Malines (1).

Granvèlle considérait les placards comme nécessaires au maintien de la religion; il craignait que la liberté de conscience n'engendrât une multitude de sectes, aussi dangereuses pour l'ordre social que pour la conservation de l'État: mais, ainsi qu'on l'a vu (2), il avait conseillé au Roi, à son avènement, de ne rien changer à ce qui avait été statué sur ce point par l'Empereur, son père. Il était loin, d'ailleurs, d'être partisan d'une sévérité impitoyable dans l'application des placards; il voulait, au contraire, qu'on usât de discrétion et de modération envers ceux qui s'étaient laissé séduire par simplesse et reconnaissaient leurs erreurs. Plus d'une fois, il proposa, en conseil, de pardonner à des malheureux qu'un châtement sévère allait atteindre (3).

(1) Voy., ci-après, la lettre du Roi à la duchesse de Parme, du 17 juillet 1562, et, p. 229, l'écrit contenant le discours que Philippe II tint au baron de Montigny le 29 novembre suivant.

(2) Page cviii.

(3) Voici des extraits de deux lettres où ses sentiments à cet égard sont exposés avec quelques développements.

Il écrivait, le 6 mai 1566, au seigneur d'Oosterwyck (lettre citée ci-dessus, p. cviii, note 2): « Ilz dient aussi que j'ay tousjours tenu sur la sévérité, et afin que sans » rémission la rigueur des placartz s'exécutast: en quoy l'on me fait grand tort, » car Madame et tous ceulx du conseil sçayvent que je procuray que l'on modé- » rast la rigueur qu'estoit au temps de feu Sa Majesté Impériale, par laquelle il » estoit deffendu, à griefves peynes, de présenter requestes pour ceulx qu'au- » royent contrevenu auxdictz placartz. Et dadvantaige, pendant que j'ay assisté » au conseil, depuis le partement du Roy, l'on a pardonné à plusieurs, avec mon » advis, de ceulx qui se recongnoissoient. » Ne suys jamais esté d'advis, comme jà cy-dessus je touche, que l'on n'y usast, en » l'exécution, de discrétion et modération envers ceulx qui, par simplesse, au-

Quant à l'accusation d'avoir voulu introduire aux Pays-Bas l'inquisition d'Espagne, la correspondance de Granvelle avec Philippe II l'en

› roient contrevenu, ou, par le mesme, se seroyent mal laissez persuader,
 › pourveu qu'ilz ne fussent esté dogmatizateurs, ny faict scandales notables, mais
 › que l'on chastiast les obstinez, les ministres et prédicantz. Vray est que je suis
 › tousjours esté d'advis que ny les gouverneurs particuliers, ny les justices, deb-
 › voyent avoir l'auctorité de ceste modération, mais le Roy et la gouvernante
 › générale, avec son conseil: et ce, pour bonnes considérations, lesquelles me
 › retiennent en la mesme opinion, et qu'estantz bien arraisonnées, treuveroyent,
 › à mon advis, lieu envers gens prudentz. Mais, si l'on laisse, comme il semble
 › que l'on y prétend, la liberté à ung chascun de croire ce qu'il voudra, non-
 › seulement nous aurons par delà des catholicques et huguenotz, avec si dange-
 › reux exemple, comme celluy que nous avons veu si freschement en la France,
 › mais encores des anabaptistes de plusieurs sortes, desquelz les desseingz sont
 › si pernicleux en la république, comme l'on a veu, de nostre mémoyre, à
 › Munstere et Amsterdam, et cent mille aultres monstres de sectes que chascun
 › fera à sa fantasie. Par où est aysé à veoir en quelle confusion tumbera la répu-
 › blique..... »

Le 9 avril précédent, il s'était exprimé ainsi, dans une lettre à M. de Schoonhoven: « Si la religion estoit sans frain, et la conscience d'ung chascun libre,
 › considérons le prouffit qu'en a tiré la France, et en quel piteulx estat s'en est
 › treuvé et treuve présentement ce royaume. Et tant pis seroit-il par delà, pour
 › ce qu'il y a plus de sectes: car, outre les huguenotz, il y a grand nombre de
 › luthériens et trop plus grand d'anabaptistes, qu'ont, entre eulx-mesmes, plu-
 › sieurs sectes fort différentes, aulcuns desquelz prétendent à la communion des
 › biens et encores des femmes. Et vous pouvez penser quel beau mesnage il y
 › auroit par delà, si leur estoit permis de multiplier ceste secte! Vray est qu'en
 › l'exécution des placartz, il est bien convenable que l'on use de modération et
 › discrétion pour ceulx qui sont séduictz par simplesse et se reconnoissent; mais
 › ceste modération appartient au prince, et non aux officiers; et convient que
 › Madame la face, par advis du conseil d'Estat. Et de ceste opinion suis-je esté tout
 › le temps que, depuis le partement du Roy, je me suis tenu par delà. Et sçay fort
 › bien que, par mon advis, l'on a pardonné à plusieurs telz..... » (Archives de Simancas, Secrétaireries provinciales, n° 2552, registre aux lettres de Granvelle, fol. 5.)

absout entièrement (1). Il ne paraît pas même que le Roi ait jamais eu la pensée d'une innovation qui aurait fait éclater dans ces provinces un soulèvement général.

On imputa aussi à Granvelle, et ce fut une des causes qui excitèrent surtout l'animosité des grands, d'avoir écrit au Roi que jamais il ne serait seigneur des Pays-Bas, s'il ne faisait sauter une demi-douzaine de têtes. Rien n'était plus faux (2). Granvelle n'était cruel ni par tempérament, ni par principes. Ce n'était point par des moyens sanguinaires qu'il voulait rompre la ligue formée contre lui; c'était en semant la division parmi les seigneurs, en accordant des faveurs aux uns, en faisant sentir aux autres les effets de la disgrâce royale, en appelant à remplir des charges hors des Pays-Bas les principaux

Granvelle est accusé à tort d'avoir conseillé au Roi de faire couper une demi-douzaine de têtes.

(1) Voy., notamment, p. 201, ci-après, la lettre du cardinal au Roi, du 14 mai 1562.

Je crois devoir encore extraire, de la lettre ci-dessus citée, écrite par Granvelle au seigneur d'Oosterwyck, le passage suivant : « J'entendz que, soubz main, » l'on n'a délaissé de me calumpnier, et de donner à entendre à aulcungz que je » soye cause de tout ce trouble : ce qu'ilz fondent par dire que j'aye persuadé au » Roy de mettre par-delà l'inquisition d'Espagne. A quoi certes je tiens que Sa » Majesté ne pensa oncques, et moy beaulcoup moins de le lui persuader; mais, » au contraire, luy ay escript, depuis quatre ans ençà, plusieurs fois, lorsque » j'à, dois le commencement que l'on print la possession des nouvelles éves- » chez, aulcungz, tenantz j'à pour fin de susciter le peuple, firent publier que » le Roy vouloit mettre par delà l'inquisition d'Espagne, respondant Sa Ma- » jesté qu'oncques elle n'y avoit pensé, que aussi ne conviendroit-il, et que, » ni là, ny à Milan, ny à Naples, ladicté inquisition d'Espagne ne pouvoit ser- » vir, voyres et que la seule mention d'icelle porroit causer de grandz incon- » vénientz..... »

(2) Voy., ci-après, p. 205 et 207, la lettre de Granvelle au Roi, du 14 juin 1562, et la lettre du Roi à la duchesse de Parme, du 17 juillet suivant.